

Conseils au sujet du ROHS en Chine

Par Olivier Garnier, Manager, TÜV SÜD Group

Depuis le 1er juillet 2006, la directive ROHS (Restricted Of Hazardous Substances) s'applique sur 8 catégories de produits électriques et électroniques : Gros/petit électroménager/équipement informatique et de télécommunication/matériel grand public/matériel d'éclairage/outillage domestique/jouet, équipement de loisir et sportif/distributeur automatique.

Les relations commerciales avec des partenaires chinois qui produisent en conformité avec le ROHS peuvent être problématiques sur 2 volets.

Le premier est que les industriels chinois doivent modifier l'organisation de leurs usines. Les lignes de production, les entrepôts de matières premières et de produits finis dédiées au ROHS doivent être clairement indiquées. La raison est d'éviter tout risque de mélange entre composants et produits conformes et non conformes. Le personnel doit être formé en conséquence.

Le second volet est la traçabilité car l'usine doit être en mesure de fournir au client des certificats venant de laboratoires indépendants et reconnus. Ces certificats prouvent la conformité au ROHS des composants et des produits.

Même si progressivement de plus en plus d'usines chinoises font des efforts pour être conformes au ROHS, de nombreux dangers existent et la plus grande vigilance s'impose pour réduire les risques.

Certaines usines lors de la mise en place du ROHS dans leurs locaux ne respectent pas certaines règles. Le personnel peut être insuffisamment voire pas du tout sensibilisé au sujet du ROHS. Les parties réservées au ROHS dans les entrepôts et les lignes de production peuvent être floues ou inexistantes. Ces lacunes peuvent entraîner de nombreuses erreurs lors du processus de fabrication et l'expédition des produits.

Le volet documentaire est également important. Certains industriels chinois n'hésitent pas à fournir des faux documents. Les fraudes concernent en majorité le numéro du certificat, la date d'émission et le type de produit concerné. Si certaines falsifications sont grossières et facilement détectables d'autres peuvent être très bien élaborées.

Tout manquement ou négligence du partenaire chinois peut avoir de graves répercussions pour le client français qui n'a pas fait totalement attention, car il est responsable des produits qu'il introduit sur le marché national.

Les autorités compétentes (douanes, DGCCRF) ainsi que des clients sont en droit de demander les justificatifs prouvant que les produits importés sont bien conformes au ROHS. Des contrôles peuvent être effectués à l'entrée du territoire ou au moment de la mise en vente des produits. Toute fraude constatée peut donner lieu à des amendes et à la destruction des produits non conformes.

Pour éviter de tels soucis, il est important pour le client français de faire contrôler à la fois l'usine et les produits de façon régulière.

Faire procéder à un audit d'usine par un laboratoire indépendant permet de détecter les points qui sont non conformes au ROHS. Ainsi l'usine peut prendre des mesures correctives et améliorer sa qualité. Cela permet aussi au client français de connaître réellement les points forts et les faiblesses de l'usine. Cela ajoute aussi une garantie supplémentaire lors d'un éventuel contrôle par les autorités françaises.

Une fois en possession des certificats et tests relatifs au ROHS fournis par le partenaire chinois, il est important de les vérifier auprès des laboratoires qui les ont réalisés. Il existe une liste noire mise à jour régulièrement des compagnies frauduleuses.

Il est également fortement recommandé au client français de faire effectuer par ces mêmes laboratoires des analyses pour vérifier la conformité des produits. La pratique courante est d'opérer des vérifications tous les ans pour s'assurer du maintien de la conformité. Le certificat établi au nom du client français est la pièce maîtresse du dossier ROHS concernant le produit importé. Cela permet d'être assuré de la conformité du produit et de faciliter les opérations de contrôles que peuvent mener les autorités françaises.

En somme, le client français a intérêt à suivre avec vigilance le dossier ROHS lors de ses relations commerciales avec un partenaire chinois. Faire appel à un tiers indépendant comme un laboratoire reconnu permet de suivre exactement le processus du ROHS et de ne pas connaître d'ennuis avec les autorités françaises.